



**COMMUNE DE LA
BARBENTONNE**

DEPARTEMENT
DES BOUCHES DU RHONE

ARRONDISSEMENT
D'AIX-EN-PROVENCE

*République française
Liberté, égalité, fraternité*

Délibération N° 38-2018

Nombre de membres En exercice	14
Nombre de membres Présent	8
Nombre de membres Votants	13
Pour	13
Contre	0
Abstention	0

Date de la convocation :
25/05/2018

Envoyé en préfecture le 01/06/2018

Reçu en préfecture le 01/06/2018

Affiché le 04/06/2018

ID : 013-211300090-20180530-382018-DE

EXTRAIT DU

Des

**DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance 30 mai 2018

L'an deux mille dix-huit et le trente du mois de mai à 19 heures, le Conseil Municipal de la Commune de LA BARBENTONNE a été assemblé à la mairie, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux articles L. 2121.10 à 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. Christophe AMALRIC, Maire.

Etaient présents à cette assemblée : M. Christophe AMALRIC, M. Jean-Marc ARNAUD, M. Nicolas VIROLLE, M. Alain PROOT, Mme Sandrine TUR, Mme Madeleine CHAUMARD, Mme Anna GOURLIA, Mme Maria Fernanda RUAULT formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de quatorze membres.

Excusés donnant pouvoir : M. Christian ARRIVE à Mme Madeleine CHAUMARD, M. Gauthier AMALRIC à Monsieur Jean-Marc ARNAUD, Mme Eva PLANES à M. Nicolas VIROLLE, Mme Michèle TARALLO à M. Christophe AMALRIC, M. Ulrich MOLL à Sandrine TUR

Absents: M. Gilles SAUVAJOL,

Secrétaire de Séance : Mme Anna GOURLIA

---0000000---

Objet : Modification du tableau des effectifs

Il est demandé au Conseil de modifier le tableau des emplois communaux, modification engendrée par l'avancement de grade d'un agent.

Création	Suppression
	1 poste d'adjoint technique
1 poste d'adjoint technique principal 2 ^{ème} classe	

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant statut de la Fonction Publique Territoriale,
CONSIDERANT que les crédits nécessaires à cette opération seront prévus au budget de l'exercice

Le Conseil Municipal,
Entendu l'exposé du rapporteur,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

Article 1 : DECIDE de modifier le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessus.

Article 2 : PRECISE que les crédits nécessaires seront inscrits au budget.



Envoyé en préfecture le 01/06/2018

Reçu en préfecture le 01/06/2018

Affiché le 04/06/2018

ID : 013-211300090-20180530-382018-DE



Article 3 : Madame le Directeur Général des Services, Monsieur le Receveur Principal sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente délibération, dont ampliation sera adressée au sous-préfet d'Aix-en-Provence

Article 4 : DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa notification et de sa transmission à Monsieur le Sous-Préfet d'Aix en Provence.

Certifié conforme au registre des délibérations.

LA BARBEN, le 01 juin 2018

**Le Maire,
Christophe AMALRIC
signé**